



Direction Générale des Services

DGA Aménagement du Territoire
Pôle Routes et Mobilités
Direction Territoriale Hautes Garrigues Camargue
Service Grands travaux cœur d'Hérault cités maritimes

Dossier suivi par : Cremieu Jean-Pierre
Références : D20-001371
T : 04.67.67.64.85
F : 04.67.67.70.56
E : jpcremieu@herault.fr

Montpellier, le

1 Juillet 2020



AT/50000

MONSIEUR JACQUES WITKOWSKI
PRÉFET DE L'HERAULT
PREFECTURE DE L'HÉRAULT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
34 PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE
34062 MONTPELLIER

REÇU LE

- 7 JUL. 2020

D.R.C.L.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la poursuite des études et procédures règlementaires relatives au projet de Liaison Intercantonnale d'Évitement Nord (LIEN) entre l'A750 à Bel-Air et la RD 986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier d'enregistrement au titre des installations classées.

Le volume important de déblais de bonne qualité et l'opportunité d'une réutilisation rationnelle pour les besoins de la réalisation de l'ouvrage, m'amènent à déposer un dossier d'enregistrement (rubrique 2515-1) pour le concassage-criblage de matériaux inertes.

Si ce dossier joint présente les actions menées sur la globalité de l'opération, la demande d'instruction ne porte que sur l'installation sise sur la commune de Combaillaux au lieu-dit Mas de Gentil- butte D5.

D'autres demandes d'instructions seront déposées à l'avancement de l'opération.

Je vous informe que, conformément aux articles R512-46-4 et R5126-46-15 du code de l'environnement, l'avis de la mairie de Combaillaux, compétent en matière d'urbanisme, a été sollicité et vous sera transmis dès réception et que l'affichage à proximité du site a été mis en place en vue d'informer le public de la démarche en cours.

L'avis d'information objet de l'affichage est joint au présent courrier

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice du Pôle Routes et Mobilités

Karine Bussone

P.J. : Dossier rubrique 2515-1 en 6 exemplaires (3 + 3 pour les communes concernées)